

ANNEXES

Annexe 1 - CRISES CYCLIQUES AUX ETATS-UNIS

(Source : *National Bureau of Economic Research* - N.B. - L'étude du NBER porte sur les années 1854 à 2001)

- 1854-2001 32 cycles

dont : 1945-2001 10 cycles

- derniers cycles repérés : (d'un sommet au suivant)

juillet 1981 à juillet 1990

juillet 1990 à mars 1991

mars 1991 à mars 2001

- moyenne (d'un sommet au suivant) :

des 15 cycles de 1854 à 1919 : 49 mois

des 6 cycles de 1919 à 1945 : 53 mois

des 9 cycles de 1945 à 1991 : 61 mois

- ainsi le tout dernier cycle (1991-2001) présente une durée exceptionnelle de 120 mois.

Annexe 2 - FIRMES MULTINATIONALES DU MONDE ENTIER

(Source : CNUCED : Rapports sur les investissements dans le monde, 1999 à 2001)

(1) - **Effectifs et caractéristiques**

- Plus nombreuses que dans les évaluations américaines : 65.000 en 2001 avec 850.000 filiales étrangères.

- Les 100 premières sont " l'élément moteur de la production internationale ".

- Ces 100 premières sont présentes principalement dans les secteurs :- équipement électronique et électrique; - automobile; - pétrole; - chimie; - pharmacie.

- Ces 100 premières sont originaires de l'Union européenne (45 %) (Fr, All et GB respectivement 13, 11 et 11%) ; de l'Amérique du nord (30 %) (dont 3% pour le Canada et 27 % US) ; du Japon (17 %) ; d'autres pays (8 %). Les "autres pays" sont : Australie, Nouvelle Zélande, Norvège, Corée (S) Suisse et Venezuela. (Les données du présent alinéa sont extraites du seul Rapport 2000).

- Parmi ces 100 premières, les fluctuations annuelles se manifestent par une douzaine d'entrées (et, donc, de sorties).

- Sur la période 1990-2001, 90% des investissements directs des firmes multinationales ont été destinés à 30 pays et par une progression assez régulière, 50 à 70 % [parmi ces 90 %] ont été absorbés par 5 pays. En 2001, chez ces 5 pays, le total est retombé de 70 à 60 %.

(2) - **Principaux effets** (outre le leadership de la production mondiale)

- Canalisent l'essentiel des investissements internationaux directs (74 % de ceux-ci dans 10 pays développés seulement ; et, pour les pays moins-développés 80 % vers 10 d'entre eux). Ceci pour 1999.
- Forte poussée des fusions-acquisitions, après le " plat " de 1982-83.
- Forte influence sur les législations intérieures, pour les rendre " plus accueillantes " : entre 1991 et 1999, 94 % des 1035 révisions effectuées, de par le monde, ont été favorables aux investissements étrangers directs.

Annexe 3 - FIRMES MULTINATIONALES AMERICAINES

(selon le *Survey of Current Business*; entreprises non-bancaires exclusivement)

- Part de ces FMN dans le commerce extérieur américain (marchandises) :

1995 : 62 % des exportations totales (26 de ces 62 % par commerce intra-FMN)

39 % des importations - (17 de ces 29 % par commerce intra-FMN)

1998 : 64 % des exportations totales (27 de ces 64 % par commerce intra-FMN)

39 % des importations totales (17 de ces 39 % par commerce intra-FMN)

- La part des FMN et de leurs filiales majoritaires dans **la production intérieure brute mondiale** a augmenté de 4 % l'an de 1982 à 1994,

6 % en 1995 (en 1996 ?), 3,8 % en 1997 et 1,2 % en 1998

- La part des FMN dans la **production intérieure brute américaine**

1982 : 33% (dans la production industrielle : 70 %)

1989 : 25 % (dans la production industrielle : 62 %)

1994 : 25 % (dans la production industrielle : 63 %)

1998 : 24 % (dans la production industrielle : 58 %)

- La part des filiales de FMN américaines dans la production intérieure brute de certains pays : variation de 1989 à 1998 :

Irlande de 9,9 à 16,1 %;

Canada de 11,2 à 6,1 %

Singapour de 7,3 à 9,2 %

Royaume-Uni de 7,9 à 6,5 %

Belgique de 6 à 5,5 %

Malaisie de 6,3 à 4,2 %

Hong-Kong de 3,1 à 4,3 %

Mexique de 2,1 à 3,4 %

Allemagne de 3,8 à 2,6 %

France de 2,2 à 2,5 %

Japon de 0,4 à 0,6 %

Annexe 4 - AVENIR MONDIAL DE L'ENERGIE

[Sources : *World Energy Prospects to 2020* (WEP) ; Agence Internationale de l'Energie (AIE)]

(1) Remarques

La biomasse et le solaire sont négligés par ces sources. Pour le pétrole, la fourchette des " réserves prouvées " est estimée par le *United States Geographical Survey* (USGS) et les sources ci-dessus. Leur relative incertitude résulte plus de l'évolution des techniques de prospection et d'extraction que des ignorances géologiques, lesquelles deviennent rares. En clair, on approche désormais de la limite naturelle, pour ce qui est du pétrole et du gaz, sinon déjà du charbon.

(2) Le nucléaire

La question des réserves naturelles semble d'autant moins problématique que les Etats-Unis et l'Europe limitent leurs installations nouvelles au remplacement des centrales vétustes. L'Allemagne et la Suède ont même décidé (de façon plus ou moins ferme) de supprimer leur parc nucléaire " à l'horizon 2020 ". Mais, à l'inverse, le Japon et la Corée continuent de s'équiper, cependant qu'en 2002, la France et la Finlande ont manifesté l'intention de construire de nouvelles centrales. Donc, à moyen-long terme la question est ouverte, nonobstant les craintes engendrées par Tchernobyl (avril 1986).

En 2002, 439 réacteurs produisaient 16 % de l'électricité mondiale.

(3) Durée des réserves mondiales en fonction des niveaux de production atteints vers 2000.

Selon l'estimation basse de WEP, les ressources naturelles récupérables seraient de 3000 milliards de barils pour le pétrole et le gaz liquéfié, dont 732 milliards de barils " non encore découverts ". Si les niveaux annuels de consommation atteints en 2000 restaient inchangés, ces réserves seraient totalement épuisées :

- vers 2050 pour le pétrole ;
- vers 2070 pour le gaz naturel ;
- vers 2230 pour le charbon.

Sur cette lancée, les réserves sises aux Etats-Unis seraient asséchées vers 2010, tandis que celles propres à la Russie dureraient jusqu'en 2058 et celles de l'Arabie jusqu'en 2076.

Mais l'AIE et d'autres sources considèrent que la production de produits pétroliers liquides à partir du gaz, voire du charbon (ou d'autres ressources, tels les sables lourds et bitumes du Canada et du Venezuela) tendra à étaler et à homogénéiser plus ou moins ces limites temporelles, non sans stimuler la production d'énergies de substitution (avec adaptation des technologies d'emploi), le tout s'inscrivant dans une probable hausse tendancielle des prix.

Par ailleurs, d'importantes modifications géographiques des sites de production, des courants d'échange et des zones de haute consommation accompagneront cette évolution, quelles que soient les stratégies adaptatives des Etats les plus concernés et des multinationales énergétiques. Vues de 2002, les principales novations seront la montée en puissance de l'aire Caspienne et, peut-être aussi, l'évolution corrélative de la stratégie russe (surtout si la Russie continue de piloter le pétrole ex-soviétique. En ce dernier cas, la compétition (pour l'influence et les parts de marché) entre la Russie et l'Arabie pourrait devenir importante, en soi et via (ou circa) l'OPEP .

Pour mémoire : l'OPEP qui contrôlait environ 39 % des exportations, de 1992 à 1997, a vu sa part tomber à 35 % au cours des années 1998-2002 ; mais, durant cette dernière période, la Norvège, le Mexique et la Russie ont assez souvent soutenu ses positions.

La croissance de la consommation d'énergie primaire, vraisemblablement plus forte que les gains d'efficacité énergétique des productions industrielles et des usages tertiaires ou domestiques, se mêlera aux contradictions précédentes pour en aiguïser les tensions et, probablement, pour en resserrer le calendrier.

Bref, un pronostic détaillé et daté n'aurait pas grande signification, sauf à noter que le maximum de la production de pétrole naturel sera vraisemblablement atteint entre 2015 et 2030, cette dernière date correspondant à la branche haute de l'estimation (WEP) des réserves.

(4) Les vrais problèmes

Les incertitudes du calendrier ne concernent pas que les quantités disponibles, les prix et les substitutions au pétrole. En effet, les données du § 2 visent des moyennes mondiales dont la signification se détaille, région par région, de façon extrêmement différenciée. Ces différences " régionales " ne concernent pas que la balance production/consommation, elles porteront aussi sur l'aptitude aux substitutions (formes d'énergie utilisables et modalités de leur emploi), c'est-à-dire sur les investissements requis..

D'où résultera sans doute un jeu différencié des prix relatifs " régionaux " et un système d'échanges, de tensions et de conflits " inter-régionaux " plus complexe que l'actuelle géopolitique du pétrole (ou : de l'énergie). Les Etats producteurs et consommateurs, les multinationales de l'énergie et les autres sociétés du secteur - notamment les entreprises publiques - seront ainsi portés à l'avant-scène.

En somme, la dynamique géopolitique des toutes prochaines décennies sera fortement marquée par les résultantes économique-politiques des transformations attendues, lesquelles seront l'un des ressorts principaux, mais variables dans chaque " région ", c'est-à-dire dans chaque sous-système mondial.

Annexe 5 - INVESTISSEMENTS DIRECTS DE ET VERS LES ETATS-UNIS

(Survey of Current Business - SCB)

(1) Investissements externes des Etats-Unis

- De 1982 à 2000, pente régulière de 200 Mds \$ /an à 1200 Mds \$ /an.

- Cibles principales, vues de 2000 :

- Royaume Uni : 18,8 %
- Canada : 10,2 %
- Pays-Bas : 9,3 %
- Japon : 4,5 %
- Suisse et Allemagne : 4,4 ou 4,3 %
- France, Brésil, Mexique, Australie et Irlande : de 3,1 à 2,7 %
- Autres pays : 34,1 % en y incluant Bermudes et Panama...

(2) Investissements aux Etats-Unis

- De 1982 à 2000 pente un peu moins régulière, partant de 100 milliards \$/an pour rejoindre la courbe précédente à 1200 Mds \$ / an en 2000.

- Provenances principales, vues de 2000 :

- United Kingdom : 18,5 %
- Japon : 13,2 %
- Pays-Bas : 12,3 %
- Allemagne : 9,9 %
- France : 9,6 %
- Luxembourg et Suisse : respectivement 6,7 et 6,6 %

- Autres pays : 15 %

(3) Circulation internationale des dollars en espèces

- Etude du SCB publiée en juillet 1997, portant sur les années 1973-1996 et, apparemment, non prolongée ensuite.

- En 1996, 53 % des billets en circulation, spécialement les coupures de 100 \$, sont utilisés hors les Etats-Unis, contre 49 % en 1973.

Annexe 6 - INDICES DU DEVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

(Source : Rapports du PNUD, spécialement 1999 et 2001)

Sous la présidence de Mahbub ul Haq, économiste, alors ministre des Finances du Pakistan, assisté de l'indien Amartya Sen, futur prix Nobel, l'ONU a créé un Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) dont le premier rapport annuel fut publié en 1990.

(1) - Remarques méthodologiques

De multiples indices mesurent le développement de ceci ou de cela, mais quelle que soit l'utilité de beaucoup d'entre eux, leur agrégation en indices globaux significatifs, aptes à supporter une comparaison internationale pertinente restait à inventer. Ce fut l'objet du PNUD.

A cette fin, il fallut fixer une méthode permettant de rendre commensurable les trois indices de base, retenus pour juger du développement humain :

- le taux d'alphabétisation des adultes est chiffré entre 0 et 1 (1 équivalant à 100 % de la population considérée) ; ultérieurement le taux de scolarisation à tous niveaux fut également pris en compte, les deux éléments étant respectivement pondérés à 2/3 et 1/3 ;
- le taux de longévité de la population est compté entre 25 ans (= 0) et 55 ans plus tard portés à 85 ans(= 1), les durées hors ces limites étant ignorées ;
- le taux de revenu par personne et par an est compris dans la fourchette de 100 \$ ppa - c'est-à-dire "à parité de pouvoir d'achat", car un filtrage statistique s'efforce d'éliminer les fluctuations dues aux variations des taux de change - à 40.000 \$ ppa, 100 \$ étant posé = 0 et 40.000 = 1 avec omission de ce qui est hors ces limites 0 et 1 ;
- la moyenne arithmétique des trois résultats, tous compris entre 0 et 1, chiffre l'indice synthétique IDH ; autrement dit ses trois composantes sont, chacune, pondérées à 1/3.

Cette méthode rudimentaire a été par la suite affinée, à mesure que d'autres indicateurs sont venus détailler ou compléter l'IDH, notamment pour l'évaluation des dépenses budgétaires relatives aux finalités étudiées (1991) ; pour celle des garanties de sécurité alimentaire, sanitaire, économique, politique, etc.(1994) ; pour la pauvreté (1997) ou, enfin, pour la santé (2000). L'annexe technique au Rapport 2001 détaille le mode de calcul de tous les indices du développement humain (cf pp. 239-246).

La nouvelle méthode, élargie et évolutive, ne permet cependant pas de constituer aisément des séries cohérentes sur longue durée. En outre, elle ne repose pas sur une théorie explicite qui justifierait le choix des indicateurs retenus, en quoi elle se différencie des comptabilités économiques nationales qui sont les supports des PIB (voir annexe 7). Il n'est donc pas surprenant que l'IDH ait fait l'objet de multiples discussions que le PNUD a souvent conclues en enrichissant sa batterie d'indicateurs.

(2) - Sur quelques discussions importantes

Les rapports du PNUD et les autres textes publiés sur le site de cette organisation font connaître les débats dont l'IDH et ses dérivés font l'objet. Plusieurs biais s'y font sentir : le goût académique pour les querelles répétitives portant parfois sur des pointes d'épingle ; l'antagonisme manifeste entre PNUD et OCDE ou FMI, c'est-à-dire entre des organisations dont les orientations politico-idéologiques sont contrastées ; enfin, la pugnacité du PNUD qui défend ses choix en privilégiant, cas par cas, les fins qu'il poursuit. Bref, le PNUD se bat pour les " victimes d'inégalités " tandis que beaucoup de ses opposants soulignent les bénéfices de la " globalisation ".

En laissant de côté les mérites et défauts des différents types de mesure du PIB qui servent à évaluer les

performances économiques (voir annexe 7), on peut néanmoins retenir de ces débats quelques précautions très utiles. Ainsi, il importe de séparer la question de savoir si l'inégalité (et de quoi ?) s'est accrue d'avec l'identification des raisons de cette variation ; de prêter attention aux " écarts régionaux " majeurs qui déforment les variations mondiales moyennes quand une évolution particulièrement aigüe se fait sentir dans une région du monde (par exemple dans l'ex-URSS et sa mouvance est-européenne lors des années suivant l'implosion du communisme soviétique); de distinguer, enfin, les variations inégalitaires entre pays et les variations simultanées des inégalités internes ; autrement dit, ne pas oublier que les luttes de classes font sentir leurs effets dans chaque société, comme entre elles.

(3) - Quelques résultats établis par l'IDH et ses dérivés

Les informations collectées par le PNUD sont d'une grande importance qualitative. Ainsi, par exemple, noter que 2,4 milliards d'humains ne disposent pas des soins sanitaires de base (*basic sanitation*), lesdits soins étant clairement définis, mesure assurément l'une des inégalités majeures de l'année considérée (1998) et permet d'en juger l'évolution ultérieure. Des données plus globales seraient plus intéressantes encore, si elles reposaient toujours sur des bases historiques et théoriques bien affermisses. Mais, lorsque le Rapport 1999 estime (p.38) que l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres, estimé de 3 à 1 en 1820, aurait atteint 11 à 1 en 1913 et 35 à 1 en 1950, pour s'établir, en 1973, à 44 à 1 et rebondir en 1992 à 72 à 1, on ne peut que douter de telles évaluations - et pas seulement du fait que tous ces chiffres expriment des PIB par tête, pour partie recalculés un siècle après la maturation des comptabilités économiques nationales, et toujours mesurés en \$ US constants (1990) (voir annexe 7).

Sur des périodes plus courtes, les inégalités de revenus considérées par le PNUD varient presque du tout au tout, selon les indices retenus. Ainsi, pour les années 1960 les PIB par tête, comparés internationalement par conversion des monnaies selon les taux de change du marché marquent un net élargissement des écarts, alors que, pour la même période, une comparaison internationale où les taux de change sont ajustés ppa manifeste, au contraire, une nette décade des inégalités. Interpellé sur ce point, le PNUD répond que le choix de l'une ou l'autre série d'indices dépend de la question posée : autrement dit, il varie selon la démonstration recherchée. Nous sommes ici sur le terrain des plaidoiries faisant feu de tout bois.

Plus intéressantes sont les réflexions fondées sur l'évolution des coefficients de Gini, qui mesurent par un chiffre de 0 à 1 l'écart entre une distribution parfaitement égalitaire du revenu national et la distribution effectivement observée dans l'ensemble de la population ventilée en déciles (= par tranches de revenus allant à chaque 10% de la population totale) ou répartie selon quelque autre découpage régulier. Les dits coefficients dessinent la courbe d'une lente décade des inégalités entre 1965 et 2000, plus lente encore si l'on retient seulement, pour chaque pays, les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres. A juste titre, la Lettre du CEPPII (n° 205, octobre 2001) fait en outre observer que cette très modeste décade n'est pas liée à l'ouverture croissante des pays vers le marché mondial : elle s'observe aussi bien dans des pays " encore fermés " que dans des pays qui " s'ouvrent ".

En définitive, les résultats les plus significatifs établis par le PNUD proviennent des IDH dans leur forme la plus globale. Cet assemblage éclectique d'indicateurs divers - où la performance économique ne compte que pour un tiers - porte un jugement qualitatif dont les comparaisons mondiales ne peuvent pas tirer grand chose, mais dont l'intérêt s'accroît pour les comparaisons " régionales " - c'est-à-dire entre pays qui participent peu ou prou de la même civilisation et, en tout cas, de la même histoire - et s'accroît plus encore pour juger de l'évolution d'année en année d'un pays donné, lorsque le PNUD réussit à garantir cette comparabilité historique, par delà ses variations méthodologiques. Enfin, l'intérêt des indices IDH est grand également, lorsqu'ils peuvent être recalculés par zones régionales à l'intérieur des pays vastes et hétérogènes.

Le progrès qui serait le plus précieux résulterait d'une généralisation par le PNUD de ses recherches sur l'effet comparatif interne et international des variations d'inégalités internes. Tant il est vrai que, par exemple, l'enrichissement économique et " humain " (IDH) des Etats-Unis ou de la Chine, n'a pas du tout la même signification idéologico-politique s'il s'accompagne d'une réduction des inégalités internes qui en diffuserait les bénéfices ou d'une aggravation de ces inégalités qui en annulerait ou même en surclasserait les effets pour une fraction plus ou moins large de la population.

Annexe 7 - LES INDICES DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)

(1) - Comptabilité économique et PIB

Les normes de comptabilité économique ont été plusieurs fois modifiées depuis le début des années 1950 et il existe quelques écarts méthodologiques d'un pays à l'autre. Néanmoins la Banque Mondiale, le FMI, l'OCDE, Eurostat et diverses autres agences ont établi des séries cohérentes dont on peut faire usage.

L'indice le plus utilisé dans les comparaisons internationales est le produit intérieur brut (PIB) par tête. Les pays qui ne disposent pas d'un appareil statistique fiable et a fortiori ceux dans lesquels l'Etat est disloqué ou évanescant ne sont pas en mesure de produire un tel indice. Des substituts, à considérer avec une extrême précaution, sont établis par diverses organisations internationales, par enquêtes, par extrapolation de résultats acquis en d'autres pays supposés semblables ou par des méthodes " au doigt mouillé ". Autrement dit, quelques dizaines d'Etats sont affublés d'indices douteux, quant à leur PIB réel.

(2) - Les insuffisances du PIB

Le PIB omet les activités économiques délictueuses ou clandestines, du modeste travail-au-noir aux extrêmes du banditisme (prostitution, drogue, faux monnayage, etc.). Il évalue d'autres activités par des méthodes non dépourvues d'arbitraire (en matière de logement, notamment) ou par la supputation d'équivalences pour celles qu'aucun prix marchand ne mesure (travaux intra-familiaux et autres formes " d'autoconsommation "). Il ne défalque pas de la richesse nouvellement créée les gaspillages massifs que la vie sociale favorise (p.ex. du fait des guerres ou des accidents), ni les destructions irrémédiables du donné naturel, telle la consommation des ressources finies et non substituables. Toutefois ces derniers éléments sont difficiles à cerner, si bien qu'ils font l'objet de débats sans fin entre modernistes ("on trouvera un substitut ") et écologistes (" ces pertes sont irrémédiables ").

Bien qu'elle semble soulever des difficultés analogues, la question des transferts bruts et nets de valeur d'un pays à l'autre pourrait être correctement traitée si aucun tabou ne s'y opposait. En effet, les matières premières extraites de pays " faibles " et le travail dépensé en ceux-ci (qui se concrétise en produits à bas prix) entrent dans les pays " forts " comme biens intermédiaires ou produits de consommation dont la valeur sera réalisée aux prix desdits pays " forts " et non aux prix de leurs marchés d'origine. Le travail à accomplir pour maîtriser conceptuellement et statistiquement cet immense problème serait assurément complexe et onéreux, mais pas plus que les travaux qui, au cours des années 1930 à 1950, ont donné naissance à de premières comptabilités économiques nationales. La vraie différence tient au fait que les pays " faibles " qui auraient intérêt à élucider cette question ne disposent guère des ressources requises, tandis qu'à l'inverse, les pays " forts " n'ont aucun intérêt à renouveler leur exploit des années de crise et de guerre (1930-1950), tant la mise au jour des inégalités intrinsèques de l'échange international pourrait les fragiliser. Le PNUD est né de cet écart, mais ses moyens modestes et les prudenances politiques de l'ONU l'ont condamné à travailler aux marges du problème fondamental que provoque ledit écart (voir annexe 6).

Néanmoins, les indices du PIB par tête permettent d'effectuer de grossières mais utiles comparaisons internationales.

(3) - La question des taux de change.

Encore faut-il rendre internationalement commensurables des données nationales, c'est-à-dire exprimées en monnaies très variées. La solution d'abord retenue a été de convertir les résultats d'un pays à l'autre selon le taux de change de leurs monnaies respectives et même de généraliser ces conversions en utilisant le \$ américain comme dénominateur commun. Pour réduire les écarts dûs à de trop fortes et trop fréquentes fluctuations des taux de change, la Banque Mondiale a ultérieurement établi une " Méthode de l'Atlas " qui combine deux précautions : d'une part, les taux de change sont lissés en utilisant, pour une année donnée, la moyenne des taux de cette année et des deux précédentes ; d'autre part le résultat ainsi obtenu est corrigé par un indicateur du différentiel d'inflation tiré de la comparaison entre le taux d'inflation dans le pays et pour l'année considérés avec les taux d'inflation (combinée) des cinq pays de référence pour les Droits de Tirage Spéciaux (DTS) du FMI. Ces cinq pays de référence sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne et la France.

Une autre méthode correctrice, tout aussi complexe, est plus usitée que la précédente. Elle part de l'idée que les niveaux de vie, dans un pays donné, sont peu sensibles aux fluctuations des changes, si les importations pèsent peu dans la consommation intérieure. L'évolution différentielle des prix, d'un pays à l'autre, peut alors être prise en compte par des filtrages statistiques qui établissent une parité de pouvoir d'achat entre leurs monnaies respectives. Tant le PNUD que ses critiques conviennent que cette seconde méthode est la meilleure, surtout pour bien apprécier la situation de la majorité des populations habitant dans des pays vastes ou pauvres : autant dire l'immense majorité de la population mondiale.

Annexe 8 - ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG)

(Source : Sites ONU)

(1) - Les ONG reconnues comme telles

L'ONU désigne comme organisations "non-gouvernementales" les associations auxquelles le Conseil Economique

et Social - parallèle au Conseil de Sécurité, mais nettement moins influent que lui... - reconnaît un rôle consultatif et celles que le Secrétaire Général leur a adjointes pour les besoins d'autres organes créés par l'Assemblée Générale de façon occasionnelle ou permanente. Des répertoires généraux ou spécialisés (notamment par régions) dressent la liste de ces ONG. La banque de données de la Section des ONG au Département de l'Information Publique de l'ONU est accessible sur www.unog.ch. Les ONG y sont classées par ordre alphabétique, mais aussi par régions, par pays et par activité.

Un Service de Liaison Non Gouvernemental, installé à Genève et à New-York, emploie de modestes effectifs aux contacts entre ces dernières et les dix-huit organes du système des Nations-Unies qui entretiennent des rapports avec elles.

Diverses autres organisations internationales ont également institutionnalisé leurs relations avec des ONG. Tel est, par exemple, le cas de l'Union Européenne. Souvent aussi, les gouvernements nationaux formalisent leur coopération décentralisée avec ces associations, notamment en matière de solidarité internationale : ainsi la France a constitué, à cette fin, une Mission pour la coopération non gouvernementale, rattachée à son ministère des Affaires Etrangères.

(2) - Nature et activité des ONG

En fait, les ONG sont des associations plus ou moins internationales. Nombre d'entre elles prolongent des activités qui avaient pris forme dans les républiques démocratiques-bourgeoises des 19^e et 20^e siècles et qui, déjà, étaient parfois tournées vers des interventions sanitaires, éducatives, missionnaires ou autres, hors les frontières nationales - sinon hors les empires coloniaux de l'époque. On retrouve ainsi, dans les répertoires actuels des ONG, de nombreuses associations ecclésiastiques, philanthropiques ou humanitaires qui - sous d'éventuels nouveaux noms de baptême - sont parfois plus vieilles que l'ONU. La décolonisation a gonflé leurs rangs par l'effet des pays ou des religions alors émancipées.

On y retrouve également des organisations syndicales et des partis politiques qui avaient établi jadis des formes explicites de liaison internationale ou qui ont créé de nouvelles ONG, encore que beaucoup de ces syndicats et partis aient une faible activité internationale.

Ce mode d'action dépend peut-être de la notoriété réelle ou supposée que le label onusien procure aux associations qu'il décore, mais elle doit plus encore à la réputation internationale - et parfois au respect - conquis par de nouvelles actions, souvent bien organisées et riches de savoir-faire médiatique. Chacun connaît Amnesty International ou Greenpeace, Médecins sans frontières et Human Rights Watch ou encore Oxfam et Reporters sans frontières, à quoi quelques dizaines d'autres ONG d'égale vertu pourraient être adjointes. Moins connues nommément - et pas toujours déclarées comme entités spécifiques - les comités et les coordinations auxquels sont désormais associés les noms de Seattle ou de Gênes, mais aussi de Rio, de Porto Alegre ou de Johannesburg et, d'autre manière, de Tokyo, sont plus célèbres encore, en raison des grandes manifestations internationales dont ces villes ont été le théâtre ou le siège.

Mais la Croix Rouge ou ses émules et le Comité Olympique International de fâcheuse mémoire figurent aussi dans le répertoire des ONG, aux côtés de très nombreux lobbies agricoles, industriels, financiers et autres, comme au voisinage d'associations dont la vocation caritative, sanitaire ou écologiste est rarement douteuse.

Aucun tri n'est opéré parmi les ONG. L'ONU ne juge pas de leur qualité, ni de leurs finances ou de leur autonomie. A ma connaissance, aucune force politique ne soumet non plus ces ONG à une évaluation publique. Si bien qu'en attendant l'ère des évaluations croisées où des partis, des syndicats, des églises, etc. porteront un jugement explicite et détaillé sur des ONG qui, de leur côté, formuleront - du point de vue des fins particulières qu'elles poursuivent - une évaluation tout aussi critique desdits partis, syndicats et églises, force est d'évaluer avec circonspection les activités de chaque ONG ou de chaque groupe d'ONG défini, par exemple, par ses orientations spécifiques (anti-pollution, anti-nucléaire, anti-OMC, etc.). Et donc de se garder de toute appréciation d'ensemble, d'autant que maintes ONG parent d'un habit grandiose de simples associations internes à tel Etat et que, dans l'ordre international, il en est qui véhiculent les ressources, les idées ou les projets de leurs Etats d'origine, fût-ce à des fins humanitaires ou d'égale qualité, par exemple en servant d'antenne administrative temporaire pour le compte d'Etats qui n'entendent pas s'encombrer d'une structure permanente.

Bref, les 12.500 ONG qui existaient au tout début du 21^e siècle - et dont l'effectif va croissant - constituent une catégorie d'acteurs du système mondial, aussi hétérogène que celle des Etats, mais non séparée de celle-ci par une frontière étanche.

Annexe 9 - CINEMA ET AUTRES PRODUITS MEDIATIQUES

(1) Cinéma emblématique

Dans une industrie en transformation rapide, le cinéma jadis prépondérant demeure emblématique d'un ensemble qui inclut la production de films sur divers supports, leur distribution et leur exploitation; la production d'autres produits télévisables, leur distribution et leur exploitation, ainsi que les publicités y afférentes; les jeux vidéo et autres produits grand public sur médias divers; les services de diffusion (salles, radios, câbles, satellites, etc); et la production et la diffusion de disques et de tous autres enregistrements sonores.

(2) Le très inégal développement de cette branche

Sa géographie s'est beaucoup modifiée depuis le début du 20^e siècle. Hors les Etats-Unis, les principaux producteurs sont l'Europe, l'Inde, l'Egypte et l'Asie orientale. Les ex-dominions britanniques jouent un rôle non négligeable, quand aucune barrière linguistique ne les sépare des marchés anglophones; en outre, le Canada, la République sud-africaine et l'Australie aident les productions locales. L'Amérique latine qui fut importante au cours des années 1940 (Mexique) et 1960 (Brésil) a perdu de son élan. Enfin, malgré quelques films de qualité, l'Afrique produit peu (Nigeria, Kenya, Afrique de l'ouest).

La prépondérance américaine est manifeste. Par exemple, les films américains détiennent encore 80 % du marché direct européen et environ 60% du marché européen de la télévision. Néanmoins les fluctuations de cette branche ont été sensibles au cours des dernières décennies en Asie orientale. Hong-Kong, grand producteur de séries B est ralenti depuis son rattachement à la Chine, mais semble amorcer une réorientation vers la qualité. Taïwan, naguère grand exportateur grâce à des aides budgétaires substantielles souffre de la réduction de celles-ci. Au Japon, les grands studios en crise sont relayés par des productions destinées aux jeux de Sega, Sony et Nintendo. La Corée du sud et Singapour, enfin, connaissent des fortunes contrastées, aujourd'hui au bénéfice de la première.

Toutefois, la multiplication des chaînes de télévision en de nombreux pays continue de réduire peu à peu les parts de marché détenues par Hollywood. De plus en plus souvent les heures d'affluence sur les chaînes principales (le prime time) sont conquises par des productions locales ou "régionales" relevant de la même culture que les téléspectateurs. A un degré moindre, la prépondérance américaine est également reculée sur le marché du disque en toutes ses variantes.

Encore faut-il se garder d'imputer à tel ou tel pays la plénitude de la production qu'il revendique, tant les intérêts croisés des firmes sont complexes et changeants, sous la prédominance apparente des firmes multinationales d'origine américaine, au sein desquelles des capitaux étrangers se sont insinués, jusqu'à prendre parfois le contrôle de sociétés bien connues.

(3) L'OMC comme champ de bataille

Les accords du GATT avaient ménagé les capacités protectionnistes des Etats (contingentements, aides, etc.). Les accords dits AGCS, contractés lors du "cycle de l'Uruguay" ont libéralisé un peu plus le commerce des services audiovisuels, mais quinze pays seulement ont pris, dans ce cadre, des engagements précis : neuf d'entre eux assurent une production aujourd'hui modeste (Corée, Israël, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande et Thaïlande); trois autres comptent davantage (Corée, Hong-Kong et Singapour) ; trois seulement sont ou furent des producteurs de premier ordre (Etats-Unis, Inde et Japon). Les grands absents sont l'Egypte et les pays européens.

L'OMC qui gère désormais ces accords est soumise à une forte pression des Etats-Unis désireux de pousser plus avant le libre-échange en ce domaine. L'opposition la plus véhémente vient d'Europe, sans que celle-ci soit isolée.

Outre les aides nationales, inégales et incoordonnées, l'Union Européenne a mis sur pied en 1991 un programme MEDIA pour promouvoir la création et la distribution d'œuvres audiovisuelles communautaires, programme doublé par une aide à la formation professionnelle dans ces domaines. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour donner à ce programme une dimension et des formes pertinentes et pour guider les entreprises européennes du secteur - qui sont souvent des PME et parfois des filiales de groupes américains - vers une coopération effective.

Il est douteux que le libre-échange fasse de sitôt de réels progrès dans les activités médiatiques et multimedias de toute sorte.

Annexe 10 - INTERNET

(1) - Sur la toile elle-même

Extraordinaires expansions

1975 : apparition des PC (personal computers) ;

1980 : apparition des PC portables (laptops)

Présence sur Internet (en fin d'année) :

1997 environ 1.700.000 sites

2002 environ 38.100.000 sites selon www.zakon.org

2003 environ 3,1 milliards de pages explorées par Google (l'un des principaux "moteurs de recherche" sur le "web")

Compétition entre réseaux satellitaires, cablés et hertziens. L'europpéen *Eutelsat*, né comme "coopérative" interétatique et transformé en société privée en juillet 2001 serait convoité concurrentiellement par deux réseaux américains (*Intelsat* et *PanAmsat*).

Extraordinaires inégalités

L'utilisation d'Internet a d'abord explosé en Amérique du nord, Canada inclus, puis au Japon..L'Europe, pénétrée durant les années 1990, a été touchée via la Grande-Bretagne et la Suède, avant d'être recouverte du nord au sud par une déferlante qui atteint désormais la péninsule ibérique, aborde l'Europe orientale et touche les Balkans.. L'évolution est si rapide que les zones retardataires seront vite atteintes.

Non sans diverses nuances, une semblable invasion se dessine déjà pour l'Amérique latine et l'Asie - de l'Inde à la Corée et même à la Chine - le record étant détenu par Singapour.

A l'inverse, le retard maximal s'observe en Afrique.

Internet dans le monde (mi-2002) :

Moyennes : 1 utilisateur sur 2 habitants en Amérique du nord et en Europe (hormis son sud-est)

1 sur 30 en Amérique latine et dans les Caraïbes

1 sur 43 en Asie orientale (hormis la Chine)

1 sur 166 dans les pays arabes

1 sur 250 en Asie du sud

Internet en Afrique

Moyenne pour l'ensemble du continent 1 utilisateur sur 250 habitants

En excluant la République sud-africaine et les pays arabes du littoral méditerranéen - déjà comptés plus haut, avec le Proche et Moyen-Orient - la moyenne tombe à 1 pour 400 habitants dans l'Afrique noire.

Coordination technique

Né aux Etats-Unis et doté de normes fixées par les universités iniatrices d'Internet et les firmes créatrices des outils ad hoc, le Web a été contraint de se doter de normes techniques internationales pour accompagner son essor mondial. En 1994, un World Wide Web Consortium (dit W3C) a été constitué. Il rassemble plus de 400 organisations du monde entier, engagées dans la propagation du réseau, et il est financé par les cotisations de ses membres, abondées par quelques subventions publiques. Ce W3C a désormais trois domiciles : le Laboratory for Computer Science du M.I.T., l' Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique INRIA qui est français et censé représenter l'Europe et la Keio University japonaise. Ce trio qui correspond au stade actuel de développement pourrait être remis en cause, notamment lorsque l'Inde, la Russie ou la Chine occuperont toute leur place sur Internet.

Le W3C s'occupe principalement de l'interopérabilité de l'infrastructure mondiale du Web et promeut, à cette fin, des spécifications techniques et des protocoles opérationnels, sous le regard évidemment très attentif des industries concernées, mais aussi des Etats.

Quoique prématurée et naïve, la question de savoir si la charge de guider le W3C et ses successeurs en vue d'un bien commun international à définir, reviendra à l'OMC, à l'UNESCO ou à une agence onusienne ad hoc doit néanmoins être posée.

(2) - Sur quelques effets d'Internet

Economie

Poids vers 2000 : 5 % du PIB américain, ce qui rapprocherait cette branche de l'automobile, de l'énergie ou des télécoms classiques, si cette évaluation établie en pleine "bulle boursière" n'était pas surestimée.

Toute la production du *hardware*, réseaux inclus, se délocalise(ra) beaucoup plus vite que celle du textile ou des télécoms. Transformations des procès de production (moins de stocks, plus de fluidité des sites et des flux de production, enrichissements des interfaces hommes/machines, etc) le tout s'accélégrant plus ou moins selon la conjoncture économique

Incertitudes : quant à l'expansion du commerce par internet (sécurisation, contrôle, litiges, etc.) ; quant à la localisation des producteurs de software ; quant au poids relatif des divers types d'utilisation : productive et professionnelle (autre), éducative, scientifique, ludique, etc.

Culture

Probable porosité croissante de tous pays ; lente transformation des procédures bureaucratiques ; plus rapide transformation des pyramides de pouvoirs, y compris la géographie de leurs assises territoriales.

Pénétration (superficielle ou essentielle ?) des divers types d'activité culturelle, notamment des divers niveaux et domaines de l'enseignement; etc.

Politique

Maturation d'un droit adapté à internet ? Quelques germes : la Chine impose l'enregistrement à la police des utilisateurs et tente de bloquer les moteurs de recherche comme Google et de fermer ou contrôler les cybercafés; la Nouvelle-Zélande définit les disques durs comme des "publications" soumises aux lois ad hoc; l'Arabie saoudite requiert l'enregistrement administratif des serveurs pour les sites à contenu religieux ou politique; la France a poursuivi le portail Yahoo pour vente d'objets nazis.

Aux Etats-Unis où le *free speech* constitutionnel est souvent invoqué contre toute ingérence étatique, à charge pour les parents de gérer l'accès aux ordinateurs domestiques par les programmes de filtrage qu'offre le marché. Toutefois, les attentats de septembre 2001 ont fait mûrir l'idée qu'une surveillance plus ou moins généralisée de communications informatiques et autres était indispensable pour "vaincre le terrorisme". D'ambitieux projets pilotés notamment par l'amiral Pointdexter sont élaborés à cette fin, mais leur ratification politique et leur mise en œuvre effective demeurent incertaines.

Dans l'Union Européenne l'ingérence juridico-judiciaire est souhaitée pour tous crimes et délits déjà prévus par les lois existantes. En Russie et en Asie, des tendances plus administratives se manifestent, peut-être par hystérésis du communisme ou du confucianisme.

Bref l'avenir technico-juridique d'Internet reste donc ouvert et, probablement, évolutif.

Annexe 11 - ARMES NUCLEAIRES ET MISSILES

(1) - Rappel : le nucléaire au 20^e siècle

Les Etats-Unis ont fabriqué 700.000 charges nucléaires depuis 1945. Coût global : le tiers des crédits militaires ou 10 % des dépenses de l'Etat fédéral durant cette période. Le poids relatif de l'ensemble nucléaire + missiles a été plus lourd pour l'économie soviétique, même si les évaluations sont rares et douteuses.

Selon l'Agence américaine pour le désarmement et le ministère français de la Défense : 2032 tirs nucléaires ont été effectués de 1945 à 1997.

Etats-Unis : 1030

URSS : 715

France : 198

Grande-Bretagne : 45

Chine : 43

Inde : 7.

Les équipements israéliens n'ont pas été " essayés ", sauf expérimentation sous couvert des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne ou de la France. Les essais pakistanais de mai 1998 portent à **huit le nombre des puissances dotées d'armes nucléaires.**

Des armes nucléaires américaines, (composants ou armes complètes) parfois " otanisées ", ont été placées dans les pays suivants : Allemagne, Corée du sud, Cuba (Guantanamo), Islande, Japon (Okinawa), Maroc, Philippines, Taïwan. Divers autres pays de l'OTAN ont été concernés, ainsi que Guam et Hawaï. Ces dépôts parfois secrets auraient été supprimés de 1963 (Maroc) aux années 1990.

Les cas du Japon et de la Corée restent douteux, en 2002.

L'URSS a fait de même dans une partie du pacte de Varsovie et en maintes républiques soviétiques. Après 1991, les armes stockées en Ukraine, Biélorussie et Ouzbekistan ont été ramenées en Russie ou démontées, avec aide et contrôle des E.-U.

(2) L'armement nucléaire au début du 21^e siècle

(Sipri : estimation des stocks)	1986	1996
Etats-Unis	25.000	9.097
Russie	45.000	11.000
France	500	490
Grande Bretagne	700	300

DE source américaine, l'Iran et La Corée du Nord (qui s'en vante) porteraient à **dix le nombre des puissances dotées d'armes nucléaires.**

Pression américaine contre l'Anti Ballistic Missiles Treaty de 1972, amendé en 1974, 2^e amendement en 1977, non ratifié. Il empêche l'expérimentation du " bouclier " et son installation éventuelle. A la différence de la Chine, la Russie s'est résignée à l'abandon de l'ABM qui est devenu effectif en juin 2002; mais, par l'abandon de Start II, elle se réserve d'étoffer ses fusées à têtes multiples.

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1996) ratifié par de nombreux pays, dont la France en 1998 malgré la reprise de ses essais en 1995. Les Etats-Unis, la Russie et la Chine ne l'ont pas ratifié.

Mars 2002 : outre le rejet de l'ABM , les Etats-Unis s'orientent vers l'utilisation d'armes nucléaires " miniaturisées ".

Août 2002 : les Etats-Unis qui viennent d'évacuer vers la Russie de l'uranium serbe seraient prêts à agir de même en 16 autres pays.

(3) - Missiles et autres armes ; craintes nouvelles

Les missiles issus des V2 de la 2^e guerre mondiale et des engins balistiques de l'exploration spatiale sont équipables de " têtes " nucléaires ou autres.

La précision des missiles a été accrue, peut-être plus par guidage depuis le sol que par d'autres moyens (Serbie et Kosovo, 1999, Afghanistan 2001).

Les pays soupçonnés par les Etats-Unis d'exporter des missiles ou des technologies ad hoc sont considérés comme des rogue states lorsqu'ils sont isolés (Corée du nord, Iran, Irak, etc.) et soumis à diverses pressions lorsqu'ils sont moins intimidables (Russie, Chine, France, etc.).

Septembre 2002 : débat au Pentagone sur l'abandon de six des huit pistes de recherche pour le bouclier anti-balistique (alors qu'en fait, malgré quelques rares essais réussis du type sitting duck, la faisabilité dudit bouclier n'est nullement établie).

Les avions sans pilote - dits *drones* - ont commencé de jouer un rôle important durant la guerre d'Afghanistan (2002).

Les armes biologiques ou chimiques dont 15 pays disposeraient (2001) sont dénoncées mais les traités ad hoc sont

ignorés ou mal respectés par les E.-U., la France, Israël et d'autres pays, y compris les *rogue states*.

Annexe 12 - ARMEMENTS ET DESARMEMENT

(Sources : SIPRI - *Stockholm International Peace Research Institute* - et IISS - *International Institute for Strategic Studies* -)

(1) - Les ventes d'armes

Données statistiques d'une fiabilité parfois médiocre (confusions entre commandes, paiements et livraisons ; dissimulations et autres tromperies).

Au cours des dernières années du 20^e siècle, ces ventes semblent avoir été de l'ordre de 30 à 40 milliards \$ par an. Le plus souvent, les Etats-Unis tiennent la première place parmi les fournisseurs, suivis par la Grande-Bretagne et la France. La Russie, longtemps deuxième, a perdu cette place à la fin des années 1980, mais semble l'avoir regagnée à partir de 1999. L'Allemagne et l'Italie figurent aussi en bon rang. La Chine commence à s'y glisser. Parmi les autres vendeurs notoires, figurent Israël et le Brésil.

Selon le *Congressional Research Service* (USA) les achats des pays développés auraient oscillé autour de 10 mds \$ / an de 1994 à 2001, tandis que les achats annuels des pays "en voie de développement" auraient atteint un peu plus du double.

(2) - Dépenses d'armement

Données budgétaires un peu moins incertaines que les chiffres précédents, encore que les dissimulations ne soient point rares.

L'année 1998 semble avoir marqué le point bas des dépenses mondiales d'armement depuis la fin de la guerre froide. La baisse semble avoir été d'un tiers au cours de la décennie précédente et elle attendrait jusqu'à 90 % pour la Russie. Les hausses, d'ailleurs modérées, concerneraient principalement le Proche et Moyen-Orient et l'Est asiatique.

Années	1998	1999	2000	2001	2002 (prev)	2003 (prev)
ETATS-UNIS	280	292	301	310	321	379
UNION EUROP.	181	169	156	144		
Dont R. U.	39	37	35	32		
Dont France	452	39	35	33		
Dont Allemag	34	32	29	25		
Dont Italie				20		
En milliards de \$ U.S.						

(3) - Traités et projets de désarmement

Hormis le nucléaire traité par l'annexe 11

1997 : on approche d'un traité sur le bannissement des armes chimiques et sur l'élimination des stocks. Depuis 1993, 163 pays l'ont signé et 75 l'ont ratifié. Après sélection du Conseil exécutif, les règles de vérification seront définies (...). L'Iran, la Chine et la Russie ont signé mais pas (encore) ratifié.

1999 : ; Un traité visant à plafonner les armements lourds est mis en négociation (Etats-Unis, Russie et 28 autres pays).

2001 : le traité de 1972 interdisant les armes biologiques reste en suspens car le protocole de contrôle est refusé, notamment par les Etats-Unis; en 2002, ceux-ci ont décidé de suspendre jusqu'en 2006 leur participation aux négociations, bien que 144 Etats aient déjà ratifié ce traité

2001 : l'idée d'un traité réduisant la production d'armes légères continue de flotter entre deux eaux, les Etats-Unis s'y opposant .

Annexe 13 - DROIT INTERNATIONAL ET TRIBUNAUX INTERNATIONAUX

(1) Une invention du 20^è siècle

Multiplés précédents historiques dans l'ordre commercial (privilèges, capitulations, chambres de commerce, etc.), comme dans l'ordre interétatique (traités, droit des gens, droit maritime, droit de la guerre, etc.).

Novations du 20^è siècle : des sources nouvelles de droit international (SDN, ONU, etc) et des tribunaux extra- et supra-étatiques sur la lancée de la Cour d'Arbitrage International (La Haye, 1912) suivie notamment par la Cour Européenne des Droits de l'Homme et par le Tribunal de la Communauté Européenne

Cette lancée est d'effet tardif et d'abord spasmodique : tribunal de Nuremberg (1945), tribunaux spéciaux pour la Yougoslavie (1993) puis pour le Rwanda (1994). La novation se précise à la Conférence de Rome (1998) par la création d'un Tribunal Pénal International (TPI) à vocation mondiale. Les crimes " majeurs " à poursuivre devant ce tribunal (génocide, crime contre l'humanité, crimes de guerre, utilisation d'armes prohibées) sont déjà visés par divers traités internationaux ou par des délibérations onusiennes. La saisine du TPI appartient à tout Etat comme au Conseil de Sécurité de l'ONU.

(2) Les crispations souverainistes

Le TPI prévu à Rome (1998) peut devenir opérationnel en 2002, du fait de sa ratification par plus de 60 Etats. Parmi les 160 Etats qui participèrent aux débats romains, 120 approuvèrent le traité, 21 s'abstinrent et 7 votèrent contre. Trois ans plus tard, le traité comptait 139 signataires.

En 2002, les ratifications provenaient du Canada et des flancs ouest de l'Amérique latine et de l'Afrique, ainsi que du sud-est asiatique, l'Europe ayant fourni, de son côté, un fort contingent de signataires. Plusieurs Etats ont toutefois fait usage de la disposition du traité qui leur permet de suspendre en ce qui les concerne et pour sept ans, l'une des catégories de crimes " majeurs " recherchable. Ainsi de la France qui a exclu pour 7 ans la compétence du TPI pour ce qui est des éventuels "crimes de guerre" qui lui seraient reprochés.

Parmi les sept opposants de 1998 figuraient les Etats-Unis eux-mêmes. Ils refusent que le TPI ait à connaître de leurs opérations, directes ou " otanisées ". La mise en place du TPI se poursuit néanmoins après l'accord de septembre 2002 sur les règles de désignation des 18 juges (contingents par région et par sexe). La pression américaine fait de même : après un chantage sur les ressources de l'ONU, elle se manifeste par la recherche d'accords bilatéraux d'exemption réciproque avec des Etats pris un à un. En septembre 2002, seuls le Tadjikistan, l'Italie et la le Royaume-Uni ont signé de tels accords. La Colombie hésite...La Roumanie qui s'était engagée s'est fait tancer par l'Union Européenne (à laquelle elle est candidate...).

En septembre 2002, l'Union Européenne a adopté une position commune de portée douteuse : certaines ONG la tiennent pour une capitulation devant les exigences américaines, d'autres y voient une heureuse défense de l'essentiel. A suivre...

(3) Les tentations impériales

Les Etats-Unis plus que d'autres pays (hormis l'URSS et la Chine de la guerre froide) ont plusieurs fois manifesté l'envie de juger des actes relevant d'autres souverainetés, c'est-à-dire commis ou initiés au delà de leurs frontières (et de leurs bases étrangères). Ainsi, leurs sanctions relatives à Cuba et à divers *rogue states* peuvent ricocher vers des firmes et des Etats étrangers. Les réactions des Etats concernés ont rendu ces sanctions inapplicables de fait, mais elles survivent en droit (nord-américain).

Les prisonniers de la guerre d'Afghanistan (afghans ou de diverses autres nationalités) ont, de leur côté, été soumis à des procédures d'enquête, d'incarcération - et, demain, de jugement ? - qui violent ouvertement les conventions de Genève et d'autres éléments du droit de la guerre.

La Suisse réunira en 2003 une conférence exploratoire en vue d'une éventuelle révision des Conventions de Genève pour les adapter à la "guerre contre le terrorisme".

(1) Les " aires de responsabilité "

L'empire américain dont Alain Joxe souligne le caractère " aéro-satellitaire électronique " comporte, au début du 21^e siècle, les " grands commandements " suivants :

EUCOM et CENTCOM : commandements qui couvrent une grande partie de l'Eurasie. Le premier inclut l'OTAN et en déborde vers la Méditerranée, l'Afrique du Nord, le Proche et Moyen Orient ; le second couvre l'Asie centrale et australe. La Russie relève du premier, ainsi que les zones caucasiennes ; le reste de la C.E.I. semble être plutôt de la compétence du CENTCOM.

SOUTHCOM : commandement qui supervise l'ensemble de l'Amérique latine

PACOM : commandement qui concerne tout le Pacifique, du Japon et de la Corée jusqu'à...Madagascar.

Un cinquième commandement, le *Homeland Defense Command* a été esquissé en 2002 pour coordonner l'action au sein des Etats-Unis.

Aucun de ces commandements ne s'intéresse officiellement à la Chine ou à l'Inde...

(2) Les bases-isolats et autres points d'appui

D'Iwo-Jima à Diego Garcia, comme de Francfort à Panama, les Etats-Unis collectionnent les bases, si possible opaques à leurs alliés. Héritées de colonies anciennes (Philippines et Cuba) ou installées après 1945 (Japon, Corée, Guam, etc) ces bases ont parfois aussi été achetées, louées ou utilisées au titre de " facilités " concédées par traité (p. ex. Bahamas, Açores, Arabie, etc.). Certaines servent surtout de terrains d'entraînement (Vieques à Porto Rico, Kwajalein dans les Marshall, etc.). D'autres ont été fermées à contre-cœur, par suite de crises locales (Subic Bay, Panama, etc).

Souvent, l'extra-territorialité politique fait de ces bases des enclaves américaines où les forces armées appliquent leur ordre (par exemple à Guantanamo où beaucoup de captifs de la guerre d'Afghanistan ont été rassemblés en 2002).

(3) L'OTAN comme semi-singularité

Fondée en 1949, comme alliance antisoviétique, l'OTAN inclut notamment d'anciennes grandes puissances européennes, qu'il faut traiter avec plus de doigté que maints autres Etats. En outre, une douzaine d'années après l'implosion de l'URSS, cette organisation s'est transformée. Les Etats-Unis ont rusé, avec divers appuis internes, pour éviter la suppression de l'OTAN après la fin de la guerre froide (1990) ou son émancipation, au service de la seule Union européenne. L'élargissement que la puissance américaine a fait entreprendre par l'OTAN ajoute de nouvelles incertitudes à ces imprécisions.

Fondamentalement, l'OTAN est une fraction d'un commandement américain, organisé sous l'autorité hiérarchique du Pentagone, nonobstant son décor européen (secrétaire général, conseil central, etc.). Les éléments militaires de diverses nationalités inclus dans ses état-majors et ses commandements subdivisionnaires jouent un rôle plus que décoratif, mais toujours subordonné. En certaines périodes de tension, les diplomates - civils ou militaires - assemblés dans les conseils de l'organisation peuvent faire sentir leur nuisance value, en retardant ou en déviant les décisions opérationnelles ou symboliques qui choquent une large partie des dirigeants européens (pour autant que ceux-ci en soient informés). Cette dernière réserve vise notamment les opérations d'écoute, d'espionnage, d'infiltration, voire de provocation politique dans lesquelles les Etats-Unis ont impliqué des services de l'OTAN, selon leurs fins propres, par exemple pour empêcher la formation en divers pays européens de majorités politiques " déplaisantes ".

SIGLES ET ACRONYMES

A	ABM	Anti Ballistic Missile : traité russo-américain rendu caduc en 2002.
	AIE	Agence Internationale de l'Energie (domiciliée à l'OCDE)
	ALENA	Association de libre-échange du continent nord-américain
	AMI	Accord Multilatéral sur les Investissements
	ANSEA	Abréviation française peu usitée pour l'ASEAN
	APEC	Acronyme américain de l'Association des Etats du pourtour du Pacifique
	ASEAN	<i>Association of South-east Asia Nations</i>
	ATT	<i>American Telegraph and Telephone</i> (filiale chilienne du groupe américain ITT)
B	BCE	Banque Centrale Européenne
	BIRD	Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (ancêtre de la Banque Mondiale)
	BIT	Bureau International du Travail
	BRI	Banque des Réglements Internationaux
C	CEE	Communauté Economique Européenne (ancêtre de l'UE)
	CEI	Communauté des Etats Indépendants (ex-membres de l'URSS).
	CIA	<i>Central International Agency</i> (la plus connue des agences américaines d'espionnage et d'intervention clandestine)
	CNN	Chaîne TV d'information en continu, sise à Atlanta et répandue en de très nombreux pays.
	CNUCED COCOM	Commission des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement Coordinating Committee for Multilateral Export Controls (ce comité de surveillance du commerce avec les pays communistes ou, depuis la fin de la guerre froide, déclarés terroristes, siège à l'OCDE).
D	DTS	Droits de tirage spéciaux (ouverts par le FMI)
F	FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
	FMI	Fonds Monétaire International
	FMN	Firmes multinationales
	FRB	<i>Federal Reserve Board</i> (Banque centrale des Etats-Unis)
G	GATT	<i>General Agreement on Trade and Tariffs</i> (ancêtre de l'OMC)
	G 7	Groupe des sept pays « les plus industrialisés » (Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie et Canada)
	G 8	G 7 auquel la Russie est adjointe
H	HCR	Haut Commissariat aux Réfugiés (ONU)
I	IAD	International Development Association
	IATA	International Association for Air Transport (?) (Agence Internationale

		pour le Transport Aérien)
	IDH	Indice de Développement Humain
	INRIA	Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique
M	MERCOSUR	Acronyme espagnol du Marché Commun de l'Amérique du sud
	MIT	Massachusetts Institute of Technology
N	NAFTA	Acronyme mexicain de l'ALENA
	NASA	National Agency for Space and Aeronautics (?)
	NORAD	Acronyme de L'Organisation Nord-américaine de Défense
O	OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement économique
	OECE	Organisation Européenne pour la Coopération Economique (ancêtre de l'OCDE)
	OGM	Organismes génétiquement modifiés
	OIT	Organisation Internationale du Travail (inclut le BIT)
	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	ONG	Organisation non Gouvernementale (= association reconnue par l'ONU)
	ONU	Organisation des Nations Unies
	OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
	OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
P	PAC	Politique agricole commune (de l'Union européenne).
	PIB	Produit Intérieur Brut
	PME	Sigle français désignant les Petites et Moyennes Entreprises
	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
	ppa	à parité de pouvoir d'achat ; se dit d'un taux de change corrigé
S	SDF	Abréviation désignant, en France, les personnes sans domicile fixe
	SDN	Société des Nations (ancêtre de l'ONU)
	SME	Système monétaire européen (d'où sortira l'euro)
	START(I et II)	Traités russo-américains réduisant les capacités nucléaires surabondantes) des deux parties.
T	TPI	Tribunal Pénal International
U	UE	Union Européenne
	UEP	Union Européenne de Paiements (organe de clearing de l'OECE)
	UNESCO	Agence des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
	UNICEF	Organisation des Nations Unies pour la Jeunesse
	UNRWA	United Nations Relief and Works Agency (Office des N.-U. pour l'Aide et les Travaux : en fait, en Palestine)
W	W3C	Consortium pilotant le WWW
	WWW	World Wide Web – principale "toile" de réseaux dans Internet

CIVILISER LES ETATS-UNIS

Première partie – La dérive économique du monde

(Analyse économique-politique du capitalisme planétaire)

- (1) - Un capitalisme hétéroclite.
- (2) - La prépondérance des firmes multinationales
- (3) - Les fronts et les frontières du marché
- (4) - Les Etats perdent prise sur le marché
- (5) - Des pouvoirs internationaux sans grande prise sur le marché
- (6) - Le développement inégal, mais de quoi ?
- (7) – La dérive économique du monde

Deuxième partie – Un monde en désarroi

(Analyse politico-culturelle du capitalisme planétaire)

- (8) – La turbulence des peuples
- (9) – L'inertie des cultures
- (10) – Embryons de société civile dans l'international
- (11) – Le monde comme idéologie
- (12) – La très inégale densité des Etats
- (13) – Les guerres excentrées
- (14) – Les "coopératives" d'Etats
- (15) – La superbe des Etats-Unis
- (16) – Les frontières et les fronts politico-culturels

Troisième partie - Les périls du monde actuel

(Explosions à craindre et réformes envisagées)

- (17) - La machinerie du monde actuel.
- (18) - Un monde dénaturé ?
- (19) - Des crises d'un genre nouveau ?
- (20) - *La pax americana*
- (21) - Révoltes et révolutions
- (22) - Quelques garde-fous autour du marché ?
- (23) - Quelques boucliers, mais contre quoi ?
- (24) - Quelques avancées culturelles ?

Quatrième partie - Civiliser les Etats-Unis

(Une nouvelle stratégie, pour un monde moins désordonné)

- (25) - L'erreur stratégique des Etats-Unis.
- (26) - La chance historique de l'Europe.
- (27) - Assoupir l'OTAN.
- (28) - Décentrer l'*Organisation Mondiale du Commerce*.
- (29) - Reconvertir le FMI.
- (30) - Accoucher l'Europe
- (31) - Revaloriser les progrès du 20^è siècle.
- (32) - Promouvoir l'Etat stratège
- (33) - Civiliser les Etats-Unis.

**

Annexes

- (1) - Les crises cycliques aux Etats-Unis
- (2) - Firmes multinationales du monde entier
- (3) - Firmes multinationales américaines
- (4) - L'avenir mondial de l'énergie
- (5) - Investissements directs de/vers les Etats-Unis
- (6) - L'Indice de Développement Humain (IDH)
- (7) - Les indices du PIB
- (8) - Les Organisations non-gouvernementales (ONG)
- (9) - Cinéma et autres produits médiatiques
- (10) - Internet
- (11) - Armes nucléaires et missiles
- (12) - Armements et Désarmement
- (13) - Droit international et Tribunaux internationaux
- (14) - Appareillage militaire mondial des Etats-Unis

**

Table des sigles et acronymes
Table des matières
